

2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VAL D'YERRES VAL DE SEINE

LE +
GUIDE
SANTÉ

Handicap et invalidité



VAL D'YERRES
VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ÉDITO

« Les neuf dixièmes de notre bonheur reposent sur la santé. Avec elle, tout devient source de plaisir. » (Arthur Schopenhauer)

Parce que les questions de santé constituent le deuxième sujet d'inquiétude de la population, après celles liées au travail et à l'emploi, et dans la continuité de la création d'un Contrat Local de Santé, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite, à travers ce guide, aider chaque habitant du territoire à améliorer ses connaissances sur ses droits en matière de santé et à fluidifier les parcours de soins.

En effet, soucieux du bien-être de nos concitoyennes et concitoyens, les élus communautaires se sont engagés dans une politique locale pour favoriser l'accès aux soins et réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé.

Ainsi, ce guide a été réalisé pour apporter de l'information à tous, et particulièrement aux professionnels du social, du médico-social et de la santé qui accompagnent les personnes au quotidien et qui pourront ainsi expliquer et rendre plus accessibles les démarches en matière de santé. Il est le fruit d'une riche collaboration entre des associations, des institutions, des collectivités locales, des travailleurs sociaux et des professionnels de santé du territoire, et nous les en remercions très sincèrement.

Particulièrement en cette période de contexte sanitaire difficile, la santé apparaît comme notre bien le plus précieux. Nous espérons que ce guide aidera ses lecteurs et lectrices à le préserver. Prenez soin de vous.

François DUROVRA
Président de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,
Président du Département de l'Essonne

Christine GARNIER
Vice-Présidente
déléguée à l'habitat et à la santé

Nous remercions tout particulièrement pour leur contribution :

- Amadpa
- ARS Île-de-France
- Association Espace Vie et Comité des usagers (CPTS)
- Association Léa Solidarité Femmes
- Association Le Pied à l'Étrier
- Association Nepale
- Association Nos mains pour s'entendre
- Association Vie Libre
- Conseil Territorial de Santé 91
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Essonne
- Département de l'Essonne – Service territorialisé du développement social
- Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale de l'Essonne
- Établissement Public de Santé (EPS) Barthélémy Durand
- Mission locale Val d'Yerres Val de Seine
- Pôle de psychiatrie de Vigneux-sur-Seine (CHSF)
- Syndicat national des psychologues
- Ville de Brunoy (service jeunesse)
- Ville de Montgeron (CCAS, service jeunesse, centre social Saint-Exupéry)
- Ville de Vigneux-sur-Seine (CCAS, Pôle santé)



Aidez-nous à améliorer notre guide santé

- En nous rapportant les erreurs ou les oublis éventuels ;
- En nous signalant la mise à jour de coordonnées ;
- En nous proposant des idées d'amélioration.



Pour nous contacter ou nous rencontrer

- **Comité de conception / Guide Santé**
Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Direction de la Cohésion Sociale et de la Politique de la Ville
Coordinatrice du Contrat Local de Santé



politiquedelaville@vyvs.fr



01 69 73 15 20

SOMMAIRE



pages 4 ... 5

- Qu'est-ce que le handicap ?

pages 6 ... 11

- Je suis adulte et j'ai un handicap : j'ai droit à des aides

pages 12 ... 15

- Je suis parent d'un enfant avec un handicap : j'ai droit à des aides

pages 16 ... 17

- Bénéficiaire de services d'aide et de soins à domicile

pages 18 ... 23

- Annuaire

Qu'est-ce que le handicap ?

- Le handicap, souvent appréhendé de façon réductrice, recouvre une grande diversité de situations. Il désigne les limitations de participation à la vie en société en raison d'une atteinte, passagère ou définitive, de l'intégrité physique ou mentale, présente dès la naissance ou apparue au cours de la vie.

Les 6 familles de handicap

1  **Les maladies invalidantes :**
cancers, allergies, asthme, diabète, VIH, maladies cardiovasculaires, sclérose en plaque...

2  **Le handicap moteur :**
paralysie, amputation, obésité sévère...

3  **Le handicap mental :**
déficience intellectuelle caractérisée par un Quotient Intellectuel inférieur à 69, trisomie 21...

4  **Le handicap psychique :**
troubles mentaux ou de la personnalité sans déficience intellectuelle.

5  **Le handicap cognitif (troubles « dys ») :**
dyslexie, dysorthographe, dyscalculie...

6  **Le handicap sensoriel :**
surdit , c cicit ...



● La définition du handicap est donc beaucoup plus large qu'on ne le pense, et le handicap n'est pas forcément visible.

Si je suis en situation de handicap, visible ou invisible, je peux bénéficier d'aides.



Je suis adulte et j'ai un handicap : j'ai droit à des aides

● QUELS SONT MES DROITS ?

Je peux bénéficier de la RQTH

● La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) s'adresse aux personnes en capacité de travailler mais présentant des difficultés à exercer certaines activités en raison de problèmes de santé ou d'un handicap.

La RQTH peut permettre de bénéficier :

- de conditions de travail aménagées (horaires, équipements, transport...);
- de formations;
- d'un accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi.

● Pour savoir si je suis éligible, je dois :

- contacter la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH);
- contacter le CCAS de ma commune.

Voir Annuaire
MDPH : p. 19
CCAS : p. 19

Je peux bénéficier de la Carte Mobilité Inclusion

- La Carte Mobilité Inclusion a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Elle peut permettre de bénéficier de certains droits, notamment dans les transports.
- Pour savoir si je suis éligible, je dois:
 - contacter la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH);
 - contacter le CCAS de ma commune.

Voir Annuaire
MDPH : p. 19
CCAS : p. 19



J'ai droit à l'AAH

● L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est une aide financière versée par la Caf :

- pour avoir un minimum de ressources ;
- en fonction de critères : d'invalidité, d'âge, de résidence et de ressources ;
- en complément de mes éventuelles autres ressources.

● Pour savoir si je suis éligible, je dois :

- contacter la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- contacter le CCAS de ma commune.

Voir Annuaire
MDPH : p. 19
CCAS : p. 19





J'ai droit à la PCH

● La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide financière versée par le Département :

→ pour compenser les dépenses liées à ma perte d'autonomie :

- emploi d'une auxiliaire de vie à domicile,
- financement d'un chien guide d'aveugle,
- aménagement du logement...

→ en fonction de critères : mon degré d'autonomie, mon âge, les ressources de mon foyer et mon lieu de résidence ;

→ à vie si mon état de santé ne peut pas s'améliorer.

● Pour savoir si je suis éligible, je dois :

→ contacter la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;

→ contacter le CCAS de ma commune.

Voir Annuaire
MDPH : p. 19
CCAS : p. 19

Voir Annuaire
MDPH : p. 19
CCAS : p. 19

J'ai droit à une pension d'invalidité

La pension d'invalidité est destinée à compenser la perte de salaire due à la réduction de mon activité professionnelle suite à un accident ou une maladie invalidante, occasionnant un handicap physique ou psychique.

Pour savoir si je suis éligible, je dois :

- contacter la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- contacter le CCAS de ma commune.



COMMENT BÉNÉFICIER DE CES AIDES ?

Je prends contact avec la MDPH - Essonne

La MDPH regroupe l'ensemble des acteurs du handicap (Département, services de l'État, Caf, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, associations...). Elle peut me renseigner sur les aides les mieux adaptées à ma situation et m'accompagner dans mes démarches.

La MDPH - Essonne m'accompagne pour constituer mon dossier.



1

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) examine mon dossier :

- pour évaluer mon degré d'incapacité ;
- pour décider des aides et prestations auxquelles j'ai droit.



2



La MDPH est aussi mon interlocuteur pour m'orienter vers les établissements médico-sociaux adaptés à ma situation :

- services d'aide à la vie sociale (Savs),
- services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah),
- instituts médico-éducatifs (IME),
- foyers d'accueil médicalisé,
- foyers de vie,
- établissements et services d'aide par le travail (Esat)...

La MDPH peut également m'orienter vers les solutions d'accueil existantes sur le territoire.





Je suis parent d'un enfant avec un handicap ou une maladie grave : j'ai droit à des aides

● QUELS SONT MES DROITS ?

Mes congés

● Le congé de survenue du handicap

Lorsque j'apprends la nouvelle du handicap de mon enfant, je peux me sentir perdu, désespéré... Pour me donner le temps de réagir, j'ai droit au congé de survenue du handicap :

- un congé de 2 jours minimum en fonction de l'employeur ;
- avec maintien de mon salaire.

● Pour savoir si je suis éligible, je dois :

→ contacter la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Voir Annuaire
MDPH : p. 19

Le congé de présence parentale

Pour m'occuper de mon enfant dont l'état de santé nécessite une présence soutenue et des soins contraignants liés à un handicap, un accident ou une maladie grave, j'ai droit au **congé de présence parentale**. Concrètement, je peux :

→ **continuer à travailler et avoir droit à 310 jours de congés**

à utiliser en fonction de mes besoins :

- en une ou plusieurs fois,
- pendant une période de 3 ans renouvelable.

La mère comme le père peuvent en bénéficier, simultanément ou l'un après l'autre.

Pour en bénéficier, je dois **prévenir mon employeur** :

- au moins 15 jours avant la date de mon premier congé,
- puis, 48h à l'avance à chaque fois que je prends congé.



Mes aides financières

L'Allocation journalière de présence parentale

Pendant mes congés de présence parentale, le contrat de travail est suspendu : je ne perçois pas mon salaire. Par contre, j'ai droit à une aide de la Caf, l'Allocation journalière de présence parentale.

Elle est versée :

- pour chaque journée passée auprès de mon enfant,
- dans la limite de 22 jours par mois.

Pour en bénéficier, je dois demander au médecin traitant de mon enfant :

- d'établir un certificat médical ;
- de remplir un formulaire ;
- d'envoyer le certificat et le formulaire complété à la Caf.

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

En plus de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), et sans conditions de ressources, j'ai droit à l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à mon enfant.

Pour savoir si je suis éligible, je dois :

- contacter la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Voir Annuaire
MDPH : p. 19





Le suivi médical de mon enfant handicapé

Le parcours de soin « affection longue durée »

Son médecin traitant peut l'inscrire dans un **parcours de soins** appelé « **affection longue durée** » (ALD) ; si la pathologie fait partie de la liste des 30 affections longue durée exonérables, tous les soins qui sont prodigués dans le cadre de cette maladie sont remboursés à 100% par l'Assurance Maladie sans avance de frais. Sinon, ils sont remboursés aux taux habituels (70% du tarif de base).



Bénéficiaire de services d'aide et de soins à domicile

QUELS SONT MES DROITS ?

Je peux bénéficier d'une aide à domicile

J'utilise le dispositif SAAD

Pour réaliser certains actes de la vie courante que je ne peux pas réaliser seul, je peux bénéficier d'aide à domicile par l'intermédiaire d'un **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)**, organismes agréés par le Département.

Un intervenant qualifié se déplacera à mon domicile pour m'aider dans des tâches telles que ménage, entretien du linge, aide au coucher et au lever, toilette, courses, préparation et prise des repas...

J'emploie directement l'aide à domicile de mon choix

Je ne suis pas obligé de passer par un SAAD. Dès que je fais appel à un salarié à mon domicile, j'ai l'obligation de le déclarer ; cette déclaration permet à l'organisme gestionnaire de calculer les cotisations et d'établir le bulletin de salaire à mon salarié.

Pour en bénéficier, je dois :

- **contacter un SAAD** ;
- **ou me renseigner auprès du CCAS** de ma commune.

Pour en savoir plus : cesu.urssaf.fr

Voir Annuaire
CCAS : p. 19
SAAD : p. 20-21

Je peux bénéficier de soins à domicile

J'utilise le dispositif SSIAD

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) permettent aux personnes dépendantes de recevoir chez elles des soins infirmiers et d'hygiène, sans avoir besoin de se déplacer. Le médecin traitant doit au préalable prescrire les soins nécessaires. Les interventions de soins à domicile sont remboursées à 100%.

Pour en bénéficier, je dois demander à mon médecin traitant ou au professionnel de santé qui me suit :

- d'envoyer une demande de prise en charge à ma CPAM.

Voir Annuaire
CPAM : p. 18

Je ne passe pas par le SSIAD

Je peux également faire appel à une infirmière libérale, sans passer par un SSIAD.

Pour trouver les professionnels qui vont m'accompagner :

annuaire.sante.ameli.fr



ANNUAIRE

Annuaire des professionnels de santé

➤ Site internet Ameli: annuairesante.ameli.fr

Mes démarches

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) – Essonne



Siège où adresser les courriers

CPAM de l'Essonne
91040 Évry Cédex



Accueil CPAM de Brunoy

Centre commercial
de la Vigne-des-Champs
101, rue de Cerçay



3646 / sur rendez-vous



Accueil CPAM de Vigneux-sur-Seine

149, avenue Henri Barbusse
3646 / sur rendez-vous



Accueil CPAM de Yerres CCAS

2, rue du stade
3646 / sur rendez-vous



Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

- | | |
|--|---|
|  CCAS de Boussy-Saint-Antoine
<i>La ferme - Aile Nord</i>
<i>Cour des associations</i>
 01 69 00 13 05 |  CCAS de Montgeron
<i>101 bis, avenue de la République</i>
 01 69 83 69 60 |
|  CCAS de Brunoy
<i>Impasse de la mairie</i>
 01 69 39 89 08 |  CCAS de Quincy-sous-Sénart
<i>5, rue de Combs-la-Ville</i>
 01 69 00 14 13 |
|  CCAS de Crosne
<i>31, avenue Jean Jaurès</i>
 01 69 49 64 15 |  CCAS de Vigneux-sur-Seine
<i>40, rue Pierre Marin</i>
 01 69 83 41 90 |
|  CCAS de Draveil
<i>97 bis, boulevard Henri Barbusse</i>
 01 69 52 78 88 |  CCAS de Yerres
<i>Pôle Social Anthonioz de Gaulle</i>
<i>2 bis, rue du Stade</i>
 01 69 49 84 70 |
|  CCAS d'Épinay-sous-Sénart
<i>14, rue Sainte-Geneviève</i>
 01 60 47 85 73 | |

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

- | | |
|---|--|
|  Lieux des permanences :
<i>Boussy-Saint-Antoine, Brunoy,</i>
<i>Draveil, Épinay-sous-Sénart,</i>
<i>Montgeron, Quincy-sous-Sénart,</i>
<i>Vigneux-sur-Seine, Yerres.</i> |  01 60 78 46 30
[Ligne téléphonique
et permanences juridiques
pour connaître mes droits et
les démarches pour y accéder] |
|---|--|

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) – Essonne

- | |
|---|
|  Évry-Courcouronnes
<i>93, rue Henri Rochefort</i>
 01 60 76 11 00 |
|---|

Maisons Départementales des Solidarités (MDS)



MDS de Brunoy

12, avenue des peupliers



01 60 47 94 00

[Habitants de Brunoy,
Boussy-Saint-Antoine,
Épinay-sous-Sénart
et Quincy-sous-Sénart]



MDS de Montgeron

2, rue Louis Armand



01 69 52 44 44

[Habitants de Crosne,
Montgeron et Yerres]



MDS de Draveil

173, rue Pierre Brossolette,



01 69 42 14 45

[Habitants de Draveil
et Vigneux-sur-Seine]

Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Facilities 0 Generations



Boussy-Saint-Antoine

15, rue du Gord



01 85 12 02 38



Draveil

11, rue Jean Moulin



01 83 61 00 69

SAGAD



Brunoy

31, boulevard Charles de Gaulle



01 60 46 34 53



Draveil

256, boulevard Henri Barbusse



02 43 72 43 44

Accompagnement et Services Aux Personnes (ASAP)



Draveil

210, boulevard Henri Barbusse



01 69 42 86 00

Sabtile



Épinay-sous-Sénart

10, avenue Charles Gounod



01 69 43 17 22

Association pour le Maintien à Domicile des Personnes Âgées (Amadpa)



Montgeron

9, avenue de la République



01 69 42 87 88

Centre Communaux d'Action Sociale (CCAS)



Vigneux-sur-Seine

40, rue Pierre Marin



01 69 83 41 95

Aquarelle Home Services



Montgeron

151, avenue de la République



01 69 83 59 60



Yerres

2, rue Gustave Caillebotte



01 69 48 35 08

DomusVi Domicile



Montgeron

4, rue d'Eschborn



01 74 90 39 38

Associations de soutien aux personnes avec handicap

APF France Handicap

[Mouvement national de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs familles ; permanences d'aide et de soutien]



Épinay-sous-Sénart

Villa Frédéric Chopin



06 28 72 13 02

Association de défense et d'entraide des personnes handicapées (ADEP)



Téléphone : 01 45 45 40 30

Association Aplasie Médullaire – Maladies du Sang (AMMS France)

[Soutien des jeunes malades, information sur leurs droits]



Vigneux-sur-Seine

ammsfrance@gmail.com



06 26 88 15 93 / 09 81 37 87 93

Association Nos Mains pour s'entendre

[Promotion de la langue des signes, permanences administratives en LSF]



Vigneux-sur-Seine

5, rue Corneille



07 60 33 42 79 / sur rendez-vous

Association des Sourds de l'Essonne

[Mise en œuvre et soutien toute action ayant pour objet de faciliter et d'aider à l'insertion sociale de la personne sourde]



Draveil

6, avenue Julien Chadel



01 69 83 07 32 / 06 33 74 07 45



**Grand froid,
canicule, épidémie,
absence de logement,
précarité...**

- ▶ **si je suis vulnérable
et/ou en situation
d'urgence**
- ▶ **ou si j'ai identifié
quelqu'un dans ce cas**

**Je me signale aux
structures qui pourront
m'accompagner :**

- *CCAS de ma commune*
- *Pompiers : 18*
- *Samu : 15*
- *Police : 17*

Les autres thématiques du Guide santé



Accès aux soins



Parentalité
et petite enfance



Vie sexuelle
et affective



Maladies
chroniques



Conduites
addictives



Santé des séniors



Santé mentale



Soutien aux
proches aidants



Accompagnement
de la fin de vie

Conception

Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Rédaction et relecture

- Amadpa
- ARS Île-de-France
- Association Espace Vie (CPTS) et Comité des usagers
- Association Léa Solidarité Femmes
- Association Le Pied à l'Étrier
- Association Nepale
- Association Nos mains pour s'entendre
- Association Vie Libre
- Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
- Conseil Territorial de Santé 91
- Caisse Primaire de l'Assurance Maladie (CPAM) de l'Essonne
- Département de l'Essonne – Service territorialisé du développement social
- Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale de l'Essonne
- Établissement Public de Santé (EPS) Barthélémy Durand
- Mission locale Val d'Yerres Val de Seine
- Pôle de psychiatrie de Vigneux-sur-Seine (CHSF)
- Syndicat national des psychologues
- Ville de Brunoy (service jeunesse)
- Ville de Montgeron (CCAS, service jeunesse, Centre social Saint-Exupéry)
- Ville de Vigneux-sur-Seine (CCAS, Pôle santé)

Conception graphique et mise en page

- Marie Jamon

Typographies

- « Signika » créée par Anna Giedrys
- « Domus Titling » créée par Just Another Foundry (Shoko Mugikura, Tim Ahrens)
- « Source® Sans Pro » créée par Paul D. Hunt / Adobe

Iconographie

- Pexels : Mikhail Nilov (p. 5a et 8) / Burst (p. 5b) / Marcus Aurelius (p. 9 et 10) / Cliff Booth (p. 11) / Cottonbro (p. 15 et 16) / Alex Green (p. 24 *Soutien aux proches aidants*)
- Pixabay : Memory Catcher (p. 24 *Accompagnement de la fin de vie*)
- Unsplash : Danny Nee (couverture) / Elevate (p. 6) / Charles Deluvio (p. 7a) / Aris Sfakianakis (p. 7b) / Alireza Attari (p. 12) / Nathan Anderson (p. 13) / Wocintechchat.com (p. 14) / Green Chameleon (p. 18) / Luke Southern (p. 23) / Hush Naidoo (p. 24 *Accès aux soins et Maladies chroniques*) / Aditya Romansa (p. 24 *Parentalité et petite enfance*) / Angelika Agibalova (p. 24 *Vie sexuelle et affective*) / Em M. (p. 48 *Conduites addictives*) / Artyom Kabajev (p. 24 *Santé des séniors*) / Christopher Lemerrier (p. 24 *Santé mentale*)

Impression

Imprimeur Desbouis Gresil, Siret 963201330 00023 / 10, rue Mercure – 91230 Montgeron

Imprimé sur papier certifié PEFC / Ne pas jeter sur la voie publique



Avec le soutien de :



Boussy-Saint-Antoine Brunoy Crosne Draveil Épinay-sous-Sénart Quincy-sous-Sénart Montgeron Vigneux-sur-Seine Yerres

www.vyvs.fr